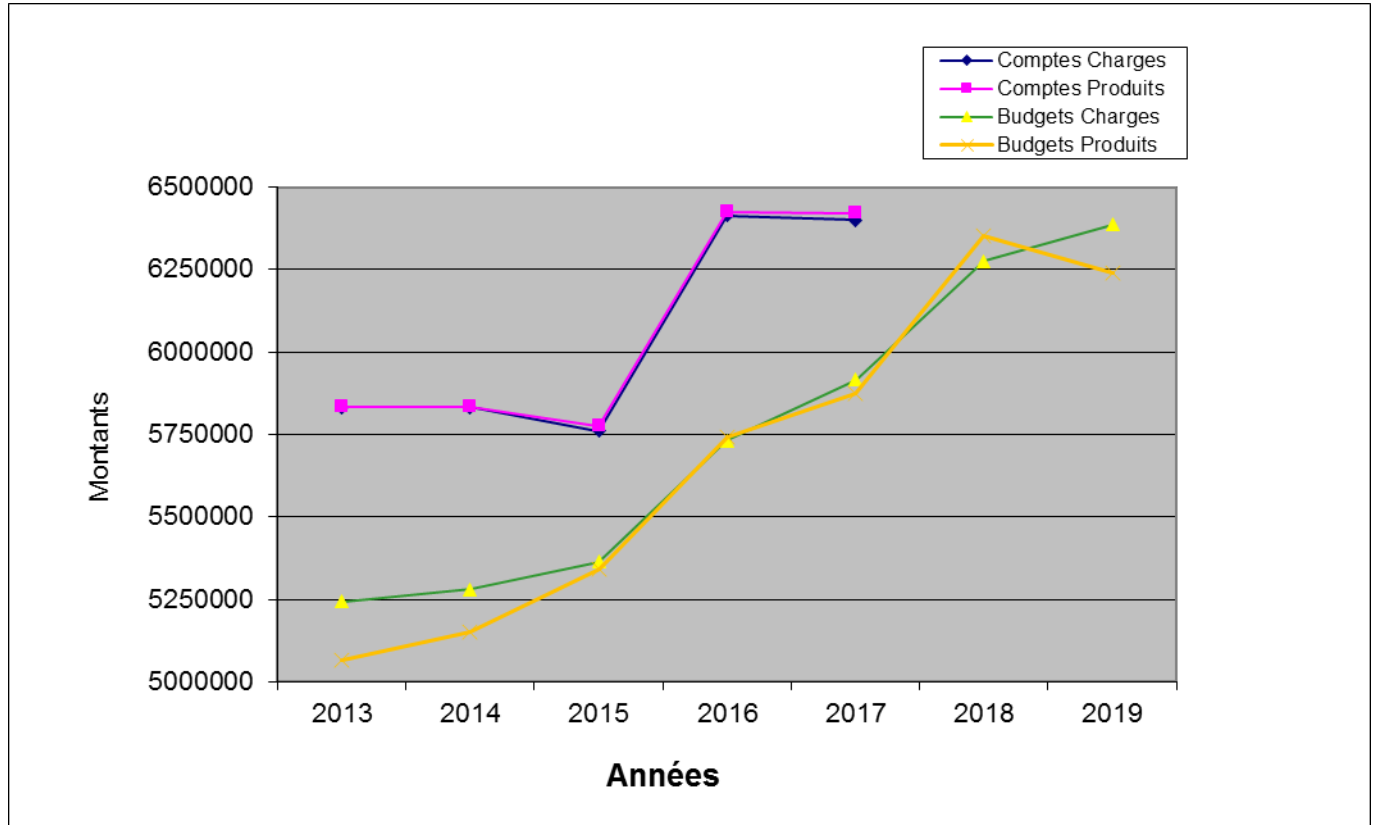


# Analyse du budget 2019

## Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 6'386'400.00 et Fr. 6'239'400.00 de produits, le budget 2019 prévoit un excédent de charges de Fr. 147'000.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2018, les charges augmentent de 1.54 % et les produits diminuent de 1.79 %.



Le budget 2019 prévoit un excédent de charges qui représente le 2.30 % de l'ensemble des charges.

Ce budget est le dernier budget envoyé sous cette forme. Pour le budget 2020, le format de compte MCH2 sera employé.

L'important investissement de l'Espace communal est presque terminé. C'est à partir de 2020 que les effets de cet investissement auront une incidence financière complète sur les finances communales.

Le budget 2019 prévoit une progression des charges de 1.54 %. Cette augmentation est essentiellement due aux charges que la commune paie au canton qui sont calculées en fonction de l'augmentation de la population (29 habitants soit le 2.38 % de la population) et de différentes dépenses extraordinaires.

L'indice de ressources de la commune étant situé au-dessus de 98.7 % de la moyenne cantonale pour 2017, nous recevrons Fr. 23'050.00 de contribution de la péréquation financière.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

## Chapitre 1

Comme mentionné plus haut, en 2020, les communes ont l'obligation d'adapter leur plan comptable selon la norme MCH2. Outre le temps à consacrer à cette adaptation, il faudra adapter le logiciel comptable. Une somme de Fr. 8'000.00 est prévue à cet effet.

Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

Pour le bâtiment de la Fondation Gentit, outre l'entretien courant, il est prévu de remplacer la porte du hangar du service de défense. Celle du hangar des travaux publics a dû être changée dans le courant de cette année. Son état ne permettant pas de laisser passer la saison hivernale.

## Chapitre 2

Avec l'interdiction d'utiliser des désherbants, il a été prévu d'acquérir une machine à haute pression spéciale pour lutter contre les mauvaises herbes.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, vingt lampadaires seront remplacés par un éclairage LED. Le changement de l'éclairage public est planifié sur une période de 10 ans.

Notre collectivité a rejoint les grandes communes des Franches-Montagnes pour l'étude du plan directeur régional. Ce plan est le document de base qui nous permettra par la suite d'adopter une modification du plan d'aménagement local s'il y a lieu. Ce groupe de travail planche également sur la création d'une zone d'activité régionale. Les revenus fiscaux des entreprises qui pourraient s'y implanter seraient partagés entre les communes membres du syndicat. Une participation de Fr. 35'000.00 est prévue à cet effet. A noter que cette somme sera subventionnée.

## Chapitre 5

Les frais d'entretien des bâtiments (école et halle de gymnastique) ont été évalués sommairement. Nous n'avons pas de recul concernant le coût de ce nouveau bâtiment.

En raison de l'augmentation de la population villageoise, notre contribution aux frais de traitement est également plus élevée que la moyenne.

## Chapitre 6

Les coûts liés à l'aide sociale avancée par la commune sont moins importants pour 2019 en raison de la diminution des cas actuels. Ce chapitre reste néanmoins difficilement estimable.

## Chapitre 8

Comme mentionné au début de l'analyse du présent budget, l'investissement de l'Espace communal est en cours d'être terminé. Les intérêts des crédits de construction sont donc élevés. Néanmoins, ils restent contenus étant donné que les réserves comptables seront utilisées pour amortir l'investissement. Si nous connaissons approximativement le montant de la subvention cantonale, le moment de son versement n'est pas encore connu. Dans le montant des dépréciations, des emprunts relatifs aux premiers travaux de l'investissement de l'Espace communal ont été renouvelés auprès des établissements bancaires. Un amortissement de la dette est déjà effectué sur ceux-ci.

## Chapitre 9

Le montant calculé pour le revenu des impôts des personnes physiques est revu à la baisse. Ce chiffre est basé sur le montant de la facturation des impôts 2018 qui a eu lieu en début d'année. Il tient compte des nouveaux contribuables qui sont arrivés cette année et d'une progression de 2 % du revenu imposable, taux qui est appliqué par le canton pour le calcul des tranches d'impôts.

Avec le système fiscal postnumerando, il est difficile de définir le montant de l'assiette fiscale. Le Conseil communal a donc observé une certaine retenue concernant l'estimation du revenu des personnes physiques.

Pour conclure le chapitre des impôts, notre collectivité touchera en 2018 la somme de Fr. 23'050.00 du fonds de la péréquation financière.

## SERVICES COMMUNAUX

### Chapitre 11

Aucun changement majeur n'aura lieu en 2019 concernant le traitement des déchets. La rétrocession accordée par le Syndicat de communes des Franches-Montagnes reste identique à celle de 2018. Le doublement de la taxe cantonale pour le financement de l'élimination des déchets a été repoussé par les instances cantonales. Le compte des déchets 2019 devrait donc pouvoir être autofinancé.

### Chapitre 14

Le service de l'épuration des eaux est autofinancé. En 2017, la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur. Les communes devraient alimenter un fonds destiné au remplacement de la valeur à neuf de leurs installations. Elles devaient adapter leur règlement jusqu'au 31 décembre 2018. Suite à une intervention de M. Prix au niveau fédéral, le Canton du Jura a dû revoir sa copie. La commission Services communaux attend les directives du Service de l'Environnement pour finaliser son projet de règlement.

### Chapitre 15

Même remarque que pour le chapitre 14. Il faut cependant relever que certains tronçons de notre réseau d'eau deviennent fragiles. Les interventions sont relativement fréquentes. L'attribution à la réserve ne peut plus être garantie. Si le service des eaux semble autofinancé dans une plus grande mesure, c'est grâce aux taxes de raccordements qui sont facturées à la suite de nouvelles constructions ou de transformations. Ces taxes de raccordement devraient avant tout servir à financer les investissements du service des eaux. Suite à une recommandation du Service de l'Environnement et dans l'attente de la mise en vigueur du nouveau règlement concernant l'alimentation en eau, il a été proposé aux communes de procéder à une augmentation du tarif de l'eau par l'introduction d'une taxe forfaitaire. Notre règlement actuel, ne prévoit pas une telle taxe. Par contre, la taxe de location des compteurs pourrait la remplacer. Ainsi, le Conseil communal propose la modification de cette taxe de location qui fera ainsi office de taxe de base.

## **Budget des investissements**

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2019, le budget des investissements prévoit :

- la suite des travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2
- la réalisation de l'aménagement d'une nouvelle UAPE dans les locaux de l'école primaire
- la vente de parcelles de terrain dans les secteurs de l'Orée et du Plane Percé.
- la perception de taxes de raccordements à l'épuration des eaux et au réseau d'eau
- la perception de taxes de raccordements au réseau d'eau du secteur du Plane Percé

### **Etat des fonds liés aux Services communaux au 31 décembre 2017**

	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Découvert du Service des déchets		Fr. 2'866.42
Fonds de l'épuration des eaux		Fr. 351'654.83
Fonds des eaux		Fr. 295'109.53

### **Conclusions**

Le budget 2019, malgré l'investissement de l'Espace communal Les Bois présente un excédent de charges qui peut être qualifié de supportable. Il peut encore être renoncé à une augmentation de la quotité d'impôts pour l'année à venir jusqu'à ce que l'investissement du projet Espace communal soit terminé.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande son acceptation par le Conseil général.

Contrôle des imputations internes

Objet			Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<b><u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u></b>	Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait	660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	18.50	47'225.00	6650.390.00		8'850.00
Prestations administratives pour l'UAPE	9.20	47'225.00	6651.390.00		4'400.00
Sce déchets 2 % du traitement	2.00	204'050.00	1100.390.00		3'900.00
Sce Eau 4 % des traitements	4.00	204'050.00	1500.390.00		8'150.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	204'050.00	1400.390.00		7'800.00
					40'750.00
Imputation				115.490.00	40'750.00
<b><u>Salaire des Travaux publics</u></b>					
<b><u>Groupe de matière (200)</u></b>					
Service des déchets		Forfait	1100.390.00		4'000.00
Imputation				200.490.00	4'000.00
<b><u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u></b>					
Conciergerie Fdt Gentit		Forfait	140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait	200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	19.50	33'900.00	6650.390.00		4'650.00
					13'600.00
Imputation				5110.490.00	11'650.00
<b><u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u></b>					
A charge des TP	50.00	86'100.00	200.390.00		43'250.00
Imputation				1400.490.00	43'250.00

**Charges sociales (Groupe de matière 116)**

Taux en %

Crèche communale	13.30	377'300.00	6650.390.01	47'600.00
UAPE	13.30	75'600.00	6651.390.01	9'900.00
Scé Déchets	13.30	4'100.00	1100.390.01	500.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		43'050.00	1400.390.00	
Scé Epuration		<u>8'150.00</u>		
	13.30	51'200.00	1400.390.01	6'500.00
Scé Eau	13.30	8'150.00	1500.390.01	<u>1'100.00</u>
				65'500.00
Imputation				116.490.00
				65'500.00

**Frais généraux d'administration**  
**(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)**

Agence AVS		Forfait	660.390.02	300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02	1'200.00
Scé Epuration	4.00	60000	1400.390.02	2'400.00
Scé Eau	4.00	60000	1500.390.02	<u>2'400.00</u>
				6'300.00
Imputation				130.490.00
				6'300.00

<b>(Groupe de matière 811)</b>	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
Imputation (Intérêts)			811.490.00	<b>21'600.00</b>
<b>Crèche</b>	457'244.00	322'744.00	665.390.03	<b>3'250.00</b>
<b>UAPE</b>	20'214.00	18'214.00	6651.390.03	<b>250.00</b>
<b>Total Sce des déchets</b>	<b>106'448.00</b>	<b>55'149.00</b>		<b>1'100.00</b>
Moloks	49'177.00	7'178.00	1100.390.03	150.00
Moloks Derrie Lai Bâme	16'605.00	13'405.00		250.00
Lieu de dépôt	40'666.00	34'566.00		700.00
<b>Total Sce épuration</b>	<b>1'322'168.00</b>	<b>629'200.00</b>		<b>6'900.00</b>
Projet Epuration des eaux	215'535.00	103'289.00	1400.390.03	2'050.00
PGEE	63'828.00	7'223.00	1400.390.03	150.00
Patrimoine Eaux usées (LIM)				
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	115'334.00	1400.390.03	2'900.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat (LIM)		34'000.00		
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	296'578.00	1400.390.03	700.00
Patrimoine Epuration Le Plane percé	246'511.00	16'593.00	1400.390.03	250.00
Patrimoine Epuration Derrie lai Bâme	82'347.00	56'183.00	1400.390.03	850.00
<b>Total Sce des eaux</b>	<b>867'883.00</b>	<b>580'766.00</b>		<b>10'100.00</b>
Patrimoine Eau propre Le Jourez				
Solde	296'893.00	185'641.00	1500.390.03	3'700.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	24'114.00	1500.390.03	500.00
Patrimoine Traversée du village (LIM)		40'000.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	43'594.00	1500.390.03	850.00
Alimentation Eau Cerneux-Godat				
Alimentation Eau Le Plane percé	212'481.00	128'784.00	1500.390.03	2'250.00
Alimentation Eau Derrie lai Bâme	175'139.00	158'633.00	1500.390.03	2'800.00



	Valeur à neuf	Valeur résiduelle		
<b>(Groupe de matière 820)</b>				
Imputation (dépréciations)			820.490.00	<b>45'550.00</b>
<b>Crèche</b>	457'244.00	391'444.00	665.390.04	<b>9'400.00</b>
<b>UAPE</b>	20'214.00	20'214.00	6651.390.04	<b>2'000.00</b>
<b>Total sce déchets</b>				<b>7'850.00</b>
Moloks	49'177.00	12'178.00	1100.390.04	5'000.00
Moloks Derrie lai Bâme"	16'605.00	14'205.00	1100.390.04	800.00
Lieu de dépôt	40'666.00	36'616.00	1100.390.04	2'050.00
<b>Total Sce épuration</b>	<b>2'111'109.00</b>	<b>644'8000.00</b>		<b>15'600.00</b>
Projet Epuration des eaux	215'535.00	109'089.00	1400.390.04	5'800.00
PGEE	63'828.00	10'423.00	1400.390.04	3'200.00
Patrimoine Eaux usées (LIM)		94'000.50		
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	24'234.00	1400.390.04	2'900.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		35'700.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	298'578.00	1400.390.04	2'000.00
Le Plane Percé Epuration	246'511.00	16'593.00		
Derrie Lai Bâme Epuration	82'347.00	56'183.00		
<b>Total Sce des eaux</b>	<b>867'883.00</b>	<b>591'466.00</b>		<b>10'700.00</b>
Patrimoine Eau Le Jourez Solde	296'893.00	191'241.00	1500.390.04	5'600.00
Patrimoine Eau Traversée du village	116'114.00	24'114.00		
Patrimoine Eau Traversée du Village(LIM)		44'000.00	1500.390.04	4'000.00
Patrimoine Eau L'Orée	67'256.00	44'649.00	1500.390.04	1'100.00
Le Plane Percé Alimentation eau	212'481.00	128'784.00		
Derrie lai Bâme Alimentation eau	175'139.00	158'633.00		